

# PAYER SON LOYER



LE PLUS SIMPLE  
*pour payer*  
votre loyer...

## PAR PRELEVEMENT



**Le montant de votre loyer est prélevé le 7 ou 12 de chaque mois**, avec déduction de l'allocation logement.

Il vous suffit de compléter une feuille de prélèvement et de la faire parvenir au siège, avec votre RIB IBAN.

## PAR CHEQUE



- ① **Auprès du concierge** de votre résidence
- ② **Au siège** de la Société Martiniquaise d'hlm



## PAR CARTE BANCAIRE

- ① **Sur [www.smhlm.org](http://www.smhlm.org)**

- ② **Par téléphone**  
au 0800 20 20 56 / au 0596 75 64 64
- ③ **Auprès du concierge** de votre résidence
- ④ **Au siège** de la Société Martiniquaise d'hlm



## EN ESPECES

**A la POSTE**, par EFICASH, muni de votre quittance du mois pour le scan du code barre.

**Par ZAPAY**, chez votre commerçant de proximité.



société martiniquaise d'hlm